

## Règlement d'usage du questionnaire d'évaluation

### Liminaire

---

A l'exemple des universités, des hautes écoles, des écoles professionnelles et de la plupart des instituts de formation, le Collège met à disposition des professeurs un questionnaire d'évaluation. Ce document est un des moyens utiles qui vise à assurer le maintien de la qualité des cours et à contrôler l'implication des élèves pour une bonne réception de la matière enseignée. La passation du document et l'analyse des résultats sont de la seule compétence de l'enseignant qui discute avec ses classes des réponses obtenues et ouvre les discussions utiles. Le questionnaire ne remonte pas jusqu'à la Direction et a pour but de faciliter le dialogue entre élèves et enseignants.

### Règlement

---

- Tous les professeurs soumettent le questionnaire à toutes leurs classes au minimum une fois par année, en principe lors du 2<sup>e</sup> semestre.
- Le questionnaire de base ne doit pas être modifié.
- Il existe des questionnaires propres à certaines branches. Les professeurs concernés utilisent ces questionnaires spécifiques en lieu et place du questionnaire de base.
- Si aucune question ne peut être modifiée, libre à chaque professeur de rajouter des questions selon ses propres besoins.
- Les documents sont à disposition en téléchargement sur le site du collège (informations pratiques).
- Les frais de photocopies sont à facturer aux élèves par chaque professeur.

La Direction